

## Délibération n°2019.00093

Ressources humaines - Création d'activités  
accessoires

Séance du 15 octobre 2019

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 21

absents excusés représentés : 11

absente excusée non représentée : 1

L'an deux mille dix neuf, le 15 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 09 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert, 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Luc MARION, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Loris BOULOGNE, M. Gérard GAUTHIER, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

### ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

M. Benoît PENEZ donne pouvoir à M. Farid DJABALI, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Jean-Pierre BONTOUX, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jacques DURIN donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à M. Guy DARAGON, Mme Josiane MARCOUD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Philippe LALOUE donne pouvoir à M. Richard BERTHELEU

### ABSENTE EXCUSÉE NON REPRESENTÉE :

Mme Farida BENMOUSSA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain BERNARD

## Délibération n° 2019.00093

### Ressources humaines - Création d'activités accessoires

---

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Jean-Pierre BONTOUX, Conseiller municipal délégué à la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Vu le décret n° 2011-82 du 20 janvier 2011 modifiant le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Considérant la nécessité de proposer aux élèves du Conservatoire l'activité de guitare électrique et de cor,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 8 octobre 2019,

#### **DELIBERE**

#### **A l'unanimité**

**APPROUVE** la création de 2 activités accessoires au sein du Conservatoire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour assurer les enseignements de guitare électrique (15 heures hebdomadaires) et de cor (4 heures hebdomadaires), pour une durée d'un an.

**PRECISE** que les intervenants seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire calculée en référence à l'indice brut 372, indice majoré 343, correspondant au grade des intéressés ;

**DIT** que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal de l'exercice 2019, chapitre 012, article 641.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CB' with a flourish.

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.